

Arrêté fédéral concernant des projets de constructions des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et de l'Institut suisse de recherches nucléaires (SIN)

du 18 mars 1987

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 27 de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 28 mai 1986¹⁾,
arrête:

Article premier

¹ Les projets de constructions et les demandes de crédit proposés dans le message du 28 mai 1986 sont approuvés.

² Les crédits d'ouvrage suivants sont ouverts pour un montant total de 424 795 000 francs, à savoir

- a. 413 660 000 francs selon la liste des nouveaux crédits d'ouvrage figurant à l'appendice 1;
- b. 11 135 000 francs selon la liste des crédits additionnels figurant à l'appendice 2.

Art. 2

¹ Le Conseil fédéral est autorisé à procéder à des transferts de peu d'importance entre les divers crédits d'ouvrages, dans les limites du crédit d'ensemble prévu à l'article 1^{er}, 2^e alinéa, lettre a.

² Les crédits de paiement annuels seront inscrits au budget.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 18 mars 1987

Le président: Dobler
La secrétaire: Huber

Conseil national, 5 mars 1987

Le président: Cevey
Le secrétaire: Koehler

30763

¹⁾ FF 1986 II 1181

Liste des nouveaux crédits d'ouvrage**EPF de Lausanne**

	Fr.
Deuxième étape du transfert à Ecublens, troisième crédit partiel	218 110 000
Acquisition d'immeubles, dépenses pour la construction de logements pour étudiants	4 800 000
Contribution à la construction du tramway du Sud-Ouest lausannois desservant le complexe universitaire Ecublens/Dorigny	45 000 000

EPF de Zurich

Transfert de l'institut de pharmacie dans un nouveau bâtiment sur le site de l'Irchel de l'Université de Zurich	50 600 000
Agrandissement et rénovation des bâtiments de l'institut de toxicologie de l'EPF et de l'Université de Zurich à Schwerzenbach	36 000 000
Rénovation et aménagement du bâtiment d'agronomie ouest, première étape	25 850 000
Aménagement d'une voie d'accès à l'arrière des bâtiments de chimie, deuxième étape, part de la Confédération (maître de l'ouvrage: canton de Zurich)	720 000

Institut suisse de recherches nucléaires (SIN), Villigen

Construction d'une source de neutrons de spallation	<u>32 580 000</u>
Total nouveaux crédits d'ouvrage	413 660 000

Liste des ouvrages faisant l'objet de crédits additionnels

EPF de Lausanne	Fr.
Augmentation des coûts due au renchérissement	8 200 000
Complément du projet abris de protection civile	1 800 000
EPF de Zurich	
Aménagement d'une voie d'accès à l'arrière des bâtiments de chimie, première étape, troisième crédit additionnel (part de la Confédération)	885 000
Institut suisse de recherches nucléaires (SIN), Villigen	
Nouveau bâtiment central; augmentation des coûts due au renchérissement	<u>250 000</u>
Total crédits additionnels	11 135 000

Arrêté fédéral concernant des projets de constructions des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et de l'Institut suisse de recherches nucléaires (SIN) du 18 mars 1987

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.03.1987
Date	
Data	
Seite	1010-1012
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 054

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.